



التجارية ليزنج
Attijari Leasing

SA au capital de 27 500 000 dinars
divisé en 2 750 000 actions de nominal
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac
RNE : 0496311P; Tel : 00 216 71 862 122 ; Fax : 00 216 71 861 545

Attijari Leasing a été notée « A- » (tun) à long terme et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 10 juin 2020

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2020-1» DE 20 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MONTANT MAXIMUM DE 30 000 000 DINARS

Émis par appel public à l'épargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION

Notation de l'emprunt

La présente émission obligataire a reçu la note «BBB» (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25 septembre 2020

Visa du CMF n° 20/1044 du 09 OCT. 2020 donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Jamel CHAÏMÈM

Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing

Tel : 00 216 31 341 350 - Fax : 00 216 70 022 289

Organisme conseil responsable de l'élaboration de la Note d'Opération

Intermédiaire en Bourse chargé de l'Opération



Attijari Leasing
Tunis

Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : 00 216 31 341 300

Fax : 00 216 71 965 615



Attijari Leasing
Intermédiaire en Bourse

Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : 00 216 71 108 900

Fax : 00 216 71 880 346

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « Attijari Leasing 2020 » enregistré par le CMF en date du 09 octobre 2020 sous le n° 20-004.

La présente note d'opération et le document de référence « Attijari Leasing 2020 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, Intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.



Octobre 2020

SOMMAIRE

FLASH SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2020-1 »	3
CHAPITRE 1 RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	8
I. Responsables de la Note d'Opération.....	9
II. Organisme Conseil responsable de l'élaboration de la Note d'Opération	10
III. L'Intermédiaire en bourse chargé de l'opération	11
IV. Responsable de l'information	12
CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	13
I. Renseignements relatifs à l'Opération.....	14
II. Caractéristiques des titres émis	15
III. Renseignements généraux.....	27
IV. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées.....	28
V. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné	29
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	30

FLASH SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2020-1»

L'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

L'emprunt est constitué de deux catégories émises selon les conditions suivantes :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

Dénomination de l'emprunt	Attijari Leasing Subordonné 2020-1
Montant	20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars.
Nombre d'obligations à émettre	200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations réparties en 2 catégories susmentionnées Le nombre d'obligations subordonnées par Catégories sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
Valeur Nominale des obligations	100 dinars par obligation subordonnée.
Prix d'émission	100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	100 dinars par obligation subordonnée.
Forme des obligations	Les obligations subordonnées sont nominatives.
Date de jouissance en intérêts	Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à compter de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 27 novembre 2020 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au 27 novembre 2020 , soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
Taux d'intérêt	Les obligations subordonnées du présent emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur selon la catégorie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégorie A : taux fixe de 10,25% ; ▪ Catégorie B : taux variable de TMM+2,75%.

Durée totale	Les obligations subordonnées sont émises pour : <ul style="list-style-type: none">▪ Catégorie A et catégorie B : 5 ans.
Durée de vie moyenne	<ul style="list-style-type: none">▪ Catégorie A et catégorie B : 3 ans.
Duration (taux fixe)	<ul style="list-style-type: none">▪ Catégorie A : 2,653 années
Rang de créance	<p>En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.</p> <p>Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).</p> <p>Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari Leasing 2020 » enregistré par le CMF en date du 9 octobre 2020 sous le n° 20-004.</p> <p>Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.</p> <p>Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.</p>
Maintien de l'emprunt à son rang	<p>L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.</p>
Taux de rendement actuariel (taux fixe)	<ul style="list-style-type: none">▪ Catégorie A : 10,25% l'an pour le présent emprunt
Marge actuarielle (taux variable)	<ul style="list-style-type: none">▪ Catégorie B : 2,75% l'an pour le présent emprunt

Amortissement	Toutes les obligations subordonnées feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories.
Souscriptions et versements	Les souscriptions et les versements seront reçus à compter du 27 octobre 2020 auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.
Clôture des souscriptions	<p>Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du 27 octobre 2020 et clôturées au plus tard le 27 novembre 2020. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.</p> <p>En cas de non placement intégral de l'émission au 27 novembre 2020, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.</p> <p>Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.</p>
Paiement	<p>Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 27 novembre de chaque année, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.</p> <p>Le premier paiement en intérêts aura lieu le 27 novembre 2021. Le premier remboursement du capital aura lieu le 27 novembre 2021 pour les deux catégories.</p>
Fiscalité des titres	Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	<p>L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.</p> <p>L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.</p>
Garantie	Le présent emprunt obligataire «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
Notation de l'émission	L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 25 septembre 2020 , la note ' BBB (tun) ', à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération.
Notation de la société	En date du 10 juin 2020 , l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société Attijari Leasing » à ' A-(tun) ' et la note nationale à court terme à ' F2 (tun) '.

Cotation en Bourse	Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Prise en charge par Tunisie Clearing	Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
Tribunal compétent en cas de litige	Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
Mode de représentation des porteurs des obligations	Droit commun régissant la représentation des obligataires
Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnés	<p>Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.</p> <ul style="list-style-type: none">• Nature du titre :<p>L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.</p><p>La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.</p><p>Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance ».</p>

-
- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
 - **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
 - **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.
-

Chapitre 1 RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

I. RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

Identité	M. Moez TERZI	M. Khaled BEN JEMAA
Fonction	Directeur Général de Attijari Leasing	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis	48, Avenue Khair-Eddine pacha - 1002 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 350	00 216 71 901 340
Numéro de fax	00 216 70 022 289	00 216 71 905 561
Adresse électronique	Moez.terzi@attijarileasing.com.tn	Khaled.benjemaa@planet.tn

ATTESTATION DES RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente Note d'Opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. ».

M. Moez TERZI
Directeur Général
Attijari Leasing




التجاري ليزنج
Attijari Leasing
Direction Générale
- 1 -

M. Khaled BEN JEMAA
Président du Conseil d'Administration
Attijari Leasing


Le Président du Conseil d'Attijari Leasing

Mr Khaled BEN JEMAA

II. ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	M. Hédi BENNACEUR
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 302
Numéro de fax	00 216 71 965 615
Adresse électronique	h.bennaceur@attijari.tn

ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de la présente Note d'Opération ».

Attijari Finances Tunisie
M. Hédi BENNACEUR
Directeur Général
Innovation Et Développement
Les Berges Du Lac 1053 Tunis
Tél : 71 341 302
Fax : 71 965 615

III. L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

Dénomination ou raison sociale	Attijari Intermédiation
Représentant légal	M. Hichem BEN ROMDHANE
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 108 900
Numéro de fax	00 216 71 860 346
Adresse électronique	BENROMDHANE.HICHEM@attijaribourse.com.tn

ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente Note d'Opération ».

Attijari Intermédiation
M. Hichem BEN ROMDHANE
Directeur Général



IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Identité	M. Jamel CHAMMEM
Fonction	Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing
Adresse	Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac -Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 350
Numéro de fax	00 216 70 022 289
Adresse électronique	jamel.chammem@attijarileasing.com.tn

La notice légale est publiée au JORT n° 75 du 16/10/2020

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 20 / 1044 du 09 OCT. 2020
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL

Chapitre 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

I.1 DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **29 juin 2020** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **7 août 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **20 millions** de dinars susceptible d'être porté à **30 millions** de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, en date du **23 septembre 2020**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

I.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **20 000 000** de dinars susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars, divisé en **200 000** obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de **300 000** obligations subordonnées de nominal **100** dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt est de **20 000 000** de dinars susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion¹ s'élèvent à **265 000** dinars, les frais du Conseil du Marché Financier¹ s'élèvent à **20 000** dinars, les frais de la BVMT sont de **13 500**² dinars, les frais de Tunisie Clearing³ pour la durée de vie de l'emprunt sont de **26 148** dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie sont estimés à **3 000** dinars, soit un total de frais approximatifs de **327 648** dinars et un produit net de l'emprunt de **29 672 352** dinars.

Désignation	Produit global (en DT)	Produit par obligation (en DT)
Produit brut ¹	30 000 000	100,000
Total des frais ²	327 648	1,092
Produit Net	29 672 352	98,908

¹ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 DT et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

² Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que la jouissance et l'admission de l'emprunt « Attijari Leasing Subordonné 2020 » interviendront au quatrième trimestre de 2020.

³ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit en totalité à 30 000 000 DT à raison de 15 000 000 DT à la Catégorie A, 15 000 000 DT à la Catégorie B.

I.3 PERIODE DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **27 octobre 2020** et clôturées au plus tard le **27 novembre 2020**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **27 novembre 2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

I.4 ORGANISME FINANCIER CHARGE DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS DU PUBLIC

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 octobre 2020** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

I.5 BUT DE L'EMISSION

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari Leasing et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

II.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES

Dénomination de l'emprunt	«Attijari Leasing Subordonné 2020-1»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations subordonnées	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 21)
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 21) De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

II.2 PRIX DE SOUSCRIPTION ET MODALITES DE PAIEMENT

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

II.3 DATE DE JOUISSANCE EN INTERETS

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 novembre 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **27 novembre 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

II.4 DATE DE REGLEMENT

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

II.5 TAUX D'INTERET

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,25%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre de l'année N-1** au mois d'**octobre de l'année N**.

II.6 INTERETS

Les intérêts sont payés à terme échu le **27 novembre** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A est prévue pour le **27 novembre 2025**.

Le montant total des intérêts au cas où le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 dinars serait de **9 225 000** dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de **10,25%**.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie B est prévue pour le **27 novembre 2025**.

Le montant total des intérêts au cas où l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de **TMM+2,75%** (en considérant un taux nominal de **7,266%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de novembre 2019 au mois d'octobre 2020, à titre indicatif), devrait s'élever à **9 014 400** dinars.

II.7 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27 novembre 2025** pour les deux catégories.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT). Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 2,75%, (soit la moyenne des TMM + 2,75%).

Pour les besoins de calcul, il a été retenu comme taux la moyenne des TMM des douze derniers mois (du mois d'octobre 2019 au mois de septembre 2020) soit 7,266% majorée de 2,75%, soit 10,016%.

Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations subordonnées	200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations subordonnées réparties en 2 catégories susmentionnées
Valeur nominale de l'obligation subordonnée	100 dinars
Date de jouissance servant de base pour la cotation en bourse	27 novembre 2020
Date du 1^{er} paiement des intérêts	27 novembre 2021
Date du 1^{er} remboursement en capital	<u>Catégorie A et catégorie B : 27 novembre 2021</u>
Date de la dernière échéance	<u>Catégorie A et catégorie B : 27 novembre 2025</u>
Amortissement par obligation subordonnée	Amortissement annuel constant de 20 dinars, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la 1 ^{ère} année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.
Taux d'intérêt nominal	Catégories A : Taux fixe de 10,25% brut l'an Catégorie B : Taux variable de TMM +2,75% : A titre indicatif, la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de novembre 2019 au mois d'octobre 2020) est de 7,266% majorée de 2,75%, soit un taux d'intérêt de 10,016% brut par an.

Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Evolution du TMM durant les cinq dernières années

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Janvier	4,89000	4,25000	4,26000	5,53000	7,24000	7,81000
Février	4,80000	4,22000	4,29000	5,61000	7,28000	7,84000
Mars	4,82000	4,20000	4,29000	6,04000	7,90000	7,35000
Avril	4,80000	4,24000	4,41000	6,50000	7,86000	6,80000
Mai	4,77000	4,25000	4,83000	6,39000	7,83000	6,80000
Juin	4,80000	4,21000	4,94000	6,72000	7,83000	6,80000
Juillet	4,78000	4,32000	5,15000	7,25000	7,83000	6,82000
Août	4,75000	4,20000	5,19000	7,25000	7,83000	6,79000
Septembre	4,77000	4,26000	5,22000	7,29000	7,82000	6,76000
Octobre	4,75000	4,33000	5,23000	7,27000	7,81000	
Novembre	4,30000	4,23000	5,23000	7,25000	7,80000	
Décembre	4,28000	4,26000	5,23000	7,24000	7,81000	

Source : BCT

Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 30 000 000 de dinars

II.8 AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT TOTALEMENT SOUSCRIT A LA CATEGORIE A AU TAUX FIXE DE 10,25%

On suppose que l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de **10,25%**.

✓ Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 10,25%

(En DT)					
Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	30 000 000				
2021		6 000 000	24 000 000	3 075 000	9 075 000
2022		6 000 000	18 000 000	2 460 000	8 460 000
2023		6 000 000	12 000 000	1 845 000	7 845 000
2024		6 000 000	6 000 000	1 230 000	7 230 000
2025		6 000 000	0	615 000	6 615 000
Total		30 000 000		9 225 000	39 225 000

✓ **Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 10,25%**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100				
2021		20	80	10,250	30,250
2022		20	60	8,200	28,200
2023		20	40	6,150	26,150
2024		20	20	4,100	24,100
2025		20	0	2,050	22,050
Total		100		30,750	130,750

II.9 AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT TOTALEMENT SOUSCRIT A LA CATEGORIE B AU TAUX VARIABLE DE TMM+2,75%

On suppose que l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de **TMM+2,75%**.

✓ **Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable TMM+2,75% (soit 10,016% à titre indicatif)**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	30 000 000				
2021		6 000 000	24 000 000	3 004 800	9 004 800
2022		6 000 000	18 000 000	2 403 840	8 403 840
2023		6 000 000	12 000 000	1 802 880	7 802 880
2024		6 000 000	6 000 000	1 201 920	7 201 920
2025		6 000 000	0	600 960	6 600 960
Total		30 000 000		9 014 400	39 014 400

✓ **Tableau d'amortissement par obligation au taux variable TMM+2,75% (soit 10,016% à titre indicatif)**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100				
2021		20	80	10,016	30,016
2022		20	60	8,013	28,013
2023		20	40	6,010	26,010
2024		20	20	4,006	24,006
2025		20	0	2,003	22,003
Total		100		30,048	130,048

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 millions de dinars.

Attijari Leasing s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 30 millions de dinars.

II.10 PRIX DE REMBOURSEMENT

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

II.11 PAIEMENT

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 novembre** de chaque année.

Le premier paiement en capital et en intérêts aura lieu le **27 novembre 2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

II.12 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL ET MARGE ACTUARIELLE

Taux de rendement actuariel (souscription aux taux fixes)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **10,25%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **septembre** 2020 (à titre indicatif) qui est égale à **7,266%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,016%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

II.13 DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT

Durée totale

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour les deux catégories.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» est comme suit :

- **3 années** pour les deux catégories.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \left(\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t \right)$$

Avec :

- T est le nombre de période ;
- F_t est le flux de la période t ;
- i est le taux d'intérêt de la période.

Pour les obligations subordonnées de Catégorie A

La duration pour les obligations subordonnées de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,653** années.

II.14 RANG DE CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG

II.14.1 Rang de créance

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur.

Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari Leasing 2020 » enregistré par le CMF en date du **9 octobre 2020** sous le n° **20-004**.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

II.14.2 Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

II.15 GARANTIE

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

II.16 NOTATIONS

II.16.1 Notation de la société

Le 10 juin 2020, Fitch Ratings a attribué les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : A - (tun) ;
- Note à court terme : F2 (tun).

II.16.2 Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BBB » (tun), à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 25 septembre 2020.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « BBB » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lettre de notation



60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 25 Septembre 2020

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Attijari Leasing
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «Attijari Leasing subordonné 2020-1»
Montant	:	20 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars, répartis en deux catégories: A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	10.25%
Taux Nominal (B)	:	TMM+2.75%
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	5 ans
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir du premier
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir du premier
Note de l'émission subordonnée	:	BBB (tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

FitchRatings

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

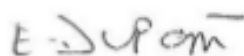
L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

II.17 MODE DE PLACEMENT

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées p 28).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

II.18 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

II.19 FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

III. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

III.1 INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DU REGISTRE DES OBLIGATAIRES

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférents.

III.2 MARCHE DES TITRES

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2020, il existe dix emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire, à savoir :

- Attijari leasing 2013-1 réparti en 3 catégories :
 - ✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.
- Attijari leasing 2014-1 réparti en 2 catégories :
 - ✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
 - ✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.
- Emprunt Subordonné Attijari leasing 2014 réparti en 3 catégories :
 - ✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.
- Emprunt Attijari leasing 2015-1 réparti en 3 catégories :
 - ✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80%.
- Emprunt Attijari leasing 2015-2 réparti en 2 catégories :
 - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,70% et/ou au taux variable TMM +2,30%.
- Emprunt Attijari leasing 2016-1 réparti en 2 catégories :
 - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM +2,35% ;
 - ✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.
- Emprunt Attijari leasing 2016-2 réparti en 3 catégories :
 - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
 - ✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% ;
 - ✓ Catégorie C d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35%.
- Emprunt Attijari leasing 2017-1 réparti en 3 catégories :
 - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
 - ✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
 - ✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.
- Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2018-1 réparti en 3 catégories :
 - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 8,20% ;
 - ✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
 - ✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 8,35%.

- Emprunt Attijari leasing 2019-1 réparti en 2 catégories :
 - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
 - ✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

III.3 PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

III.4 TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

IV. FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

IV.1 NATURE DU TITRE

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 21.

IV.2 QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sureté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

IV.3 LE MARCHE SECONDAIRE

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments

d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

V. RISQUE LIÉ À L'ÉMISSION DU PRÉSENT EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Attijari Leasing

SA au capital de 27 500 000 dinars
divisé en 2 750 000 actions de nominal
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac
RNE : 0496311P; Tel : 00 216 71 862 122 ; Fax : 00 216 71 861 545

Attijari Leasing a été notée « A- » (tun) à long terme et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 10 juin 2020

Emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing subordonné 2020-1 »

d'un montant de 20 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de 100 dinars chacune

Émis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission obligataire subordonnée a reçu la note « BBB » (tun) par l'agence de notation Fitch Rating en date du 25 septembre 2020

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020

Délibération du Conseil d'Administration du 07/08/2020

Fixation des conditions de l'emprunt par le Directeur Général en date du 23/09/2020
Visa du Conseil Du Marché Financier Du
Notice légale publiée au JORT n° 75 du 16/10/2020

09 OCT. 2020

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom¹ : Mme Mlle Mr.....
Nationalité : Pièce d'identité (1) : CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivré le : .../.../..... à
Profession/activité :
Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : De moi-même
 Du mandat en qualité de :

Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date duet dont copie originale ou conforme est jointe à

la présente

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom&Prénom : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : .../.../..... à Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :	Personne Morale : Raison sociale : N° du Registre national des entreprises :
--	---

Déclare (ons) souscrire à :

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATTIJARI LEASING 2020-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans aux taux d'intérêt de 10,25% ;
-Obligations nominatives de l'emprunt « ATTIJARI LEASING 2020-1 » de la Catégorie B d'une durée de 5 ans aux taux d'intérêt de TMM+2,75%.

Au prix de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 27 novembre 2020, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 27 novembre de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 27 novembre 2020 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligations à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour les deux catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Document de Référence « Attijari Leasing 2020 », une copie de la Note d'Opération relative à l'émission de l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. J'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons)²

- En espèces
- Par chèque n° Tiré surAgence.....
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez..... agence.....
La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2)

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATTIJARI LEASING 2020-1 » de la Catégorie A aux taux d'intérêt de 10,25% ; durée 5 ans ;

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATTIJARI LEASING 2020-1 » de la Catégorie B aux taux d'intérêt de TMM+2,75% ; durée 5 ans. Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez³en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche⁴

Tunis, le.....
Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Copie

Attijari Leasing

SA au capital de 27 500 000 dinars
divisé en 2 750 000 actions de nominal
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac
RNE : 0496311P; Tel : 00 216 71 862 122 ; Fax : 00 216 71 861 545

Attijari Leasing a été notée « A- » (tun) à long terme et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 10 juin 2020

Emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing subordonné 2020-1 »

d'un montant de 20 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de 100 dinars chacune

Émis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission obligataire subordonnée a reçu la note « BBB » (tun) par l'agence de notation Fitch Rating en date du 25 septembre 2020

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020

Délibération du Conseil d'Administration du 07/08/2020

Fixation des conditions de l'emprunt par le Directeur Général en date du 23/09/2020

Visa du Conseil Du Marché Financier Du
Notice légale publiée au JORT n° 75 du 16/10/2020

09 OCT. 2020

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom ¹ : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr.....
Nationalité : Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N° Délivré le : .../.../..... à
Profession/activité :
Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1): De moi-même

Du mandat en qualité de :

Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date duet dont copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom&Prénom : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : .../.../..... à	Personne Morale : Raison sociale : N° du Registre national des entreprises :
Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :	

Déclare (ons) souscrire à :

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATTIJARI LEASING 2020-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans aux taux d'intérêt de 10,25% ;

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATTIJARI LEASING 2020-1 » de la Catégorie B d'une durée de 5 ans aux taux d'intérêt de TMM+2,75%.

Au prix de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 27 novembre 2020, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 27 novembre de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 27 novembre 2020 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligations à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour les deux catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Document de Référence « Attijari Leasing 2020 », une copie de la Note d'Opération relative à l'émission de l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. J'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons)²

En espèces

Par chèque n° Tiré surAgence.....

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2)

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATTIJARI LEASING 2020-1 » de la Catégorie A aux taux d'intérêt de 10,25% ; durée 5 ans ;

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATTIJARI LEASING 2020-1 » de la Catégorie B aux taux d'intérêt de TMM+2,75% ; durée 5 ans. Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient

déposés chez³en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche⁴
Tunis, le.....

Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »